

## SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq septembre se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, VITURAT Raymond, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Delphine MONTET.

Absents excusés : Rosalie SIMON, Martine DESBOIS, Anne-Sophie LARDET  
Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire accueille l'assemblée en espérant que tous aient passé de bonnes vacances.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 juillet 2022 et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### • BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

Robert CLEVENOT fait état des travaux réalisés pendant l'été.

- Des opérations d'hydrocurage ont eu lieu sur la commune à la demande de la société ICA ENVIRONNEMENT qui a passé ensuite une caméra dans les canalisations dans le cadre de l'étude de schéma directeur d'assainissement.
- Le chemin des Chambons a été mis en enrobé comme prévu.
- A l'école, le jeu dans la cour a été monté, les rayonnages ont été installés sous le préau, la table ronde dehors remise en état, la poubelle refixée au grillage. Des distributeurs de savon ont été installés. Robert CLEVENOT a demandé un devis pour l'installation d'urinoirs individuels, les urinoirs actuels ayant été condamnés pour éviter les odeurs. Albin COELHO indique que le problème des odeurs peut venir d'un manque de ventilation de la canalisation vers l'extérieur. Le même problème se pose aux sanitaires de la salle Albert Ginet.
- Le sequoia dans le parc présente des signes de maladie. PJA doit venir voir.
- M. FOUILLAT a coupé la haie qui longe sa propriété aux Trois Moineaux. Robert CLEVENOT indique qu'il va demander au Département de déplacer le panneau de signalisation afin d'améliorer encore plus la visibilité.

- L'intervention de l'entreprise DESBENOIT pour le rafraichissement de la salle des Fêtes est programmée entre le 10 novembre et le 10 décembre afin de ne pas trop gêner les locations.
- Le columbarium a enfin été installé aujourd'hui même. Robert CLEVENOT est très mécontent du travail réalisé. Il prendra contact dès demain avec l'entreprise.
- Raymond VITURAT indique que le THD 42 doit intervenir le mercredi 14/09 pour la fibre à l'école publique, la bibliothèque et le stade de foot.
- L'entreprise DUGELET sera relancée pour effectuer le changement des deux éclairages du stade de foot.
- A la cantine et à la salle des Anciens, les travaux de changement de chaudière et de création de 2 circuits hydrauliques ont été réalisés comme prévu. Une programmation du chauffage en fonction de l'utilisation des salles pourra être mise en place.
- Jeudi 8/09, une réunion pour la voie verte se déroulera en mairie de Vougy avec M. VALORGE, M. LACROIX et le cabinet REALITES afin de mener une réflexion sur le passage de la RD 482 au niveau des Trois Moineaux. La solution initiale semble inadaptée compte tenu du nombre de véhicules qui empruntent la RD 482. Un passage sous ou sur la RD 482 pourrait être envisagé.

• **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE présente le formulaire de demande de subventions à destination des associations qui a été élaboré par la commission Vie Sociale.

Ce document permettra d'avoir tous les renseignements nécessaires à l'étude d'une demande de subvention. Le conseil municipal valide ce formulaire.

- Suite aux modifications apportées aux règlements intérieurs du périscolaire, Rosalie SIMON est intervenue à la cantine auprès des enfants pour leur expliquer les changements apportés sur la partie discipline. Il sera demandé la possibilité d'intervenir aussi lors des réunions de rentrée des 2 écoles afin de communiquer également auprès des parents.

- Bibliothèque : un déstockage de livres est prévu le 1<sup>er</sup> octobre. L'information sera mise sur Panneau Pocket et sur le site Internet de la commune.

Une séance dédicace sera organisée le 22 octobre à l'occasion de la sortie du nouveau livre de Sarah BRUCHET, auteure domiciliée dans la commune mais également bénévole de la bibliothèque.

- Enfin, la bibliothèque est à la recherche de nouveaux bénévoles pour les aider lors des permanences.

• **URBANISME** : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- 4 permis de construire, 1 permis de démolir et 13 déclarations préalables ont été accordés cet été.
- Deux bureaux d'étude ont été consultés pour effectuer une prestation de modification du PLU. Un retour des devis est attendu pour le 15 septembre.
- M. FLOUTTARD a adressé un nouveau courrier au maire pour demander au maire d'intervenir sur un litige avec son voisin. Or, cela reste un litige privé.
- M. le maire et les adjoints ont reçu cet été Mme la Trésorière venue apporter son conseil pour le financement des projets de la commune. Elle propose de réaliser un prêt de 1 850 000 € sur 20 ans. La commune est peu endettée et bénéficie d'un très bon fonds de roulement.

• **COMMUNICATION** : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Le flash info a été distribué comme prévu.

La commission va s'atteler à la préparation du bulletin municipal 2022.

## **DELIBERATIONS**

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 48/2022

Monsieur le Maire explique que suite à l'augmentation du point d'indice qui est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet dernier sur décision du gouvernement, il y a lieu de prendre une décision modificative du budget afin de prévoir les crédits supplémentaires nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel) et au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) du budget de fonctionnement de la commune.

Il est nécessaire de prévoir les crédits suivants.

Monsieur le Maire propose la décision modificative du budget suivante :

#### **DEPENSES**

Article 6411	Personnel titulaire	+ 7500
Article 6451	Cotisations URSSAF	+ 3000
Article 6531	Indemnités des élus	+ 1560
Article 6533	Cotisations retraite	+ 630

#### **RECETTES**

Article 6419	Atténuation de charges	+7500
Article 7083	Locations de salles	+4190
Article 70311	Concessions cimetière	+1000

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la décision modificative du budget de la commune présentée par Monsieur le Maire.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 49/2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des pannes sur les pompes de la station d'épuration ont entraîné des dépenses imprévues et qu'il y a lieu de modifier le budget d'assainissement 2022.

Les crédits nécessaires pour payer les factures relatives à ces dépenses s'élèvent à 1650 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le budget d'assainissement 2022 de la façon suivante :

Article 61528	Entretien autres	+ 1970 €
Article 70611	Redevances d'assainissement	+ 1970 €

### **REPRISE DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LE PONT DU RIS-CSSION A TTIRE GRATUIT DE LOIRE HABITAT A LA COMMUNE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 50/2022

Monsieur le Maire rappelle que lorsque Loire Habitat a aménagé le lotissement dénommé « Le Pont du Ris » qu'il avait été convenu à ce moment là qu'à l'issue des travaux, Loire Habitat cèderait à la commune la voirie et le stationnement.

La cession porte sur les parcelles cadastrées à la section AK n° 156 d'une superficie de 32m<sup>2</sup> et AK n° 157 de 3666m<sup>2</sup>, composées de voirie communale et d'espaces verts.

Il convient donc de délibérer pour approuver cette cession entre Loire Habitat et la commune de Vougy.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession des parcelles cadastrées AK n° 56 et AK n° 57 de surface respective de 32 m<sup>2</sup> et 3666 m<sup>2</sup> entre Loire Habitat et la commune de Vougy, à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Il est précisé que la cession ne pourra intervenir qu'une fois la déclaration d'achèvement de travaux de la dernière construction à venir dans ce lotissement aura été déposée en mairie de Vougy.

### **SUBVENTION A LA FNACA DE VOUGY**

Sous-Préfecture de Roanne

N°51/2022

M. le Maire explique au conseil municipal que la FNACA a sollicité la commune il y a quelques mois pour l'attribution d'une subvention pour son projet d'installation d'une stèle du souvenir des Anciens Combattants. Une subvention de 150 € avait alors été décidée par le conseil municipal lors de la séance du 13 juin dernier.

Or, il s'avère que les responsables de la FNACA ont à nouveau rencontré Monsieur le Maire afin de lui demander de revoir le montant de la subvention. L'association est vieillissante et il est difficile aux adhérents d'organiser des manifestations qui pourraient permettre de récolter des fonds. De ce fait, la FNACA ne possède pas une grosse trésorerie mais tient quand même au nom du souvenir, à faire aboutir son projet.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention de 400 € à la FNACA, les dirigeants s'étant engagés à financer le projet pour le même montant. C'est le Département et la FNACA départementale qui financeront le solde.

Après délibération, le conseil municipal à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS l'attribution d'une subvention de 400 € à la FNACA de VOUGY.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°38/2022 du 13 juin 2022.

## **CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE LA SOURCE - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

N° 52/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 442.5

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2007,

Considérant que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat par l'école privée La Source, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement, pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés ou non sur la commune,

Considérant que le montant définitif de la subvention à attribuer à l'école privée La Source n'a pu être précisément arrêté, toutes les données de calcul n'étant pas en possession de la commune de Vougy,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'attribuer un acompte de subvention de 10000 € à l'école privée la Source, lequel sera versé en septembre 2022 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique ;

- décide qu'une fois le montant définitif de la subvention définie, le solde de la subvention sera versé à l'OGEC en janvier 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

- Christophe BOUSSAND fait remarquer que de nombreux véhicules stationnent sur le chemin piétonnier rue du Morlandet et que cela peut poser problème maintenant que l'école du Roseil a repris les cours. Au même endroit, il signale également que lors des gros orages, la terre et les cailloux des entrées de maisons nouvellement construites ruissellent sur la rue, ce qui peut être dangereux. Un courrier sera fait aux riverains concernés.
- Christophe BOUSSAND signale que le massif situé côté des jeux de boules le long de la salle des fêtes a besoin d'être désherbé.
- Le dépôt sauvage chemin de Pailleux a été signalé à Charlieu Belmont Communauté.
- Sophie GOUTTENOIRE propose d'adhérer au dispositif gratuit du CDG de la Loire de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de menaces ou tout acte d'intimidation, qui est une obligation réglementaire pour tout employeur public. Le conseil municipal donne son accord.
- Sophie GOUTTENOIRE indique que le prochain recensement de la population aura lieu en janvier 2024.
- Yannick DELANGLE demande où en est le projet commercial. Monsieur le Maire indique que les études de sols sont programmées. Un chiffrage des travaux va être fait prochainement.
- Les conseillers s'interrogent sur l'avenir de l'épicerie VIVAL qui n'a pas réouvert ses portes après les congés d'été. Le commercial de VIVAL n'a pas pu donner plus d'information au maire, M. GERLAND, le gérant, restant injoignable. La commune est impuissante.
- Il a été dit à Yannick DELANGLE que l'allée menant à l'école n'était pas désherbée...
- Emmanuelle DANIERE ne comprend pas pourquoi certaines adresses ne sont pas mises à jour sur certains GPS. Pourtant, les démarches nécessaires ont bien été faites au moment de l'adressage.
- Emmanuelle DANIERE propose la tenue d'une réunion du CCAS le lundi 19 septembre prochain.
- Elle signale également que le chemin piétonnier le long de la salle des fêtes ainsi que le parking au nord étaient éteints la nuit de samedi à dimanche. Cela sera signalé.
- Bernard MOULIN explique qu'une procédure va être entamée contre le propriétaire du camion stationné à St Roch depuis plusieurs mois.

- Bernard MOULIN rappelle au conseil municipal qu'il va falloir reprendre très rapidement la réflexion sur le projet mairie. Toute la procédure de consultation d'architectes est à refaire. Peut être faudrait-il retravailler le cahier des charges initial afin qu'il soit plus précis et peut être proposer une esquisse. M. MOULIN prendra contact avec M. VILLAIN d'OXYRIA.

La séance est close à 22h20.

ONT SIGNE AU REGISTRE :

Le Maire,

Le secrétaire